



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Statut

Question écrite n° 39828

Texte de la question

M Jacques Rimbault appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes qu'éprouvent des reéducateurs de l'éducation nationale (RPP et PPM) devant divers projets visant à modifier leur formation et leur fonction. Ils ont un rôle important à jouer pour apporter une aide adaptée, psychopédagogique et psychomotrice aux enfants qui rencontrent des difficultés ne leur permettant pas de tirer profit du cadre scolaire, tant sur le plan des apprentissages que de l'insertion. Leur activité vise à permettre à l'enfant de développer ses facultés d'autonomie, de communication et socialisation de ses potentialités d'apprentissage. La possibilité de recevoir cette aide doit être reconnue comme un droit fondamental pour les enfants en difficulté. Il lui demande si cette mission de l'éducation nationale sera poursuivie, voire améliorée, avec les reéducateurs de l'éducation nationale dans des structures (GAPP-CAPM) qui leur donnent actuellement satisfaction.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39828

Rubrique : Enseignement: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1936